

Newsletter 5 : mai 2016

Le 3 juin, mobilisation pour l'attractivité des métiers de la rééducation :

Nous vous informions dans les newsletters du mois de [février](#) et du mois d'[avril](#) des avancées des réunions. Pour rappel le ministère a fixé un calendrier de rendez vous qui a été dénoncé par les organisations syndicales qui avaient demandé de traiter prioritairement des grilles salariales et non des primes pour les zones sous tensions le dernier sujet étant l'exercice mixte.

Face au refus du gouvernement FO, la CGT et SUD avaient quitté la table des négociations laissant l'UNSA et la CFDT discuter seul avec le ministère. Face à l'absence de volonté du gouvernement de répondre aux demandes des syndicats FO a déposé un [préavis de grève](#) pour le vendredi 3 juin qui est suivi par la CGT, SUD et l'UNSA.

La manifestation se déroulera vendredi matin à 11h devant le ministère de la santé.

Présentation de la première demi journée des JNKS 2016 :

La matinée du jeudi 24 novembre traitera de l'évolution d'un métier à l'émergence d'une profession.

Jacques Monet posera le contexte socio historique qu'il a étudié lors de l'écriture de sa [thèse](#), cette intervention sera poursuivie par celle d'Alain Macron, doctorant à l'université de Montpellier, qui présentera les évolutions juridiques permettant l'émergence de la profession.

Daniel Michon présentera le paradigme « santé » dans cette évolution avant que Y.Cottret traite de l'émergence et de l'évolution de l'encadrement de la profession. Cette demi journée se clôturera par une intervention de Guillaume Rall sur l'évolution de la représentation dans la profession.

Le programme [complet](#) et les [inscriptions](#) sur le site.

Exercice partiel, de quoi parle-t-on?

De nombreux communiqués de presses ont été publiés ces derniers jours pour s'opposer à la mise en place de la [directive européenne](#) relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour les kinésithérapeutes. Pour ce qui nous concerne cette directive précise que:

- dans le cas où les compétences entre un métier du pays d'origine et le métier du pays d'accueil sont telles que les mesures compensatoires imposeraient un suivi de l'intégralité de la formation des autorisations d'exercices partiels pourront être accordées.
- L'état peut refuser la mise en place de cette directive pour des raisons impérieuse de l'intérêt général

En 2011 M.Nasiopoulos, ressortissant Grec, a obtenu en Allemagne un titre l'autorisant à exercer la profession de masseur-balnéothérapeute. Lors de son retour en Grèce il a souhaité exercer avec son diplôme Allemand mais cette profession n'existe pas en Grèce. La profession s'en rapprochant le plus étant la kinésithérapie.

M.Nasiopoulos a déposé un recours auprès de la cour de justice européenne pour obtenir une reconnaissance de son titre. La décision rendue est en faveur de M.Nasiopoulos, vous pouvez retrouver l'intégralité de la décision sur [infoCuria](#) et son explicatif complet [ici](#).

La cour européenne a considéré que la protection de la santé publique dans le cadre du masseur-balnéothérapeute n'était pas remise en cause parce que les professionnels paramédicaux ont un exercice sur prescription médicale. La cour en conclut que l'exclusion d'un accès partiel à la profession de kinésithérapeute va au delà de ce qui est nécessaire pour protéger les consommateurs et le santé publique.

L'[UNPS](#) a dénoncé dans son communiqué la volonté du ministère de transposer la directive européenne pour l'ensemble des professionnels de santé dans les semaines à venir motivé par l'intérêt général et la sécurité des patients.

Le CNKS ne manquera pas de vous tenir informé du dossier.

Formation en Ostéopathie :

Daniel MICHON a été sollicité par les syndicats négociateurs (FFMKR et SNMKR) et agréé par Madame Michèle LENOIR-SALFATI, sous-directrice des ressources humaines du système de santé au Ministère de la Santé, pour participer en qualité d'expert, le 12 mai, à la finalisation du travail sur les dispenses de formation en ostéopathie pour les kinésithérapeutes DEMK.

Il en résulte que les kinésithérapeutes devront suivre 1600 heures de formation complémentaires (soit l'équivalent de 2 années de formation complémentaire en rapport avec les compétences cœur de métier de l'ostéopathe) pour obtenir le diplôme.

Retour sur la journée des formateurs à Nantes :

Vendredi 28 et samedi 29 était organisée les [5^{èmes} journée nationales des formateurs en IFMK](#) à Nantes au sein de formation. Près de la moitié des instituts de formations en France étaient représentées pour discuter notamment des méthodes pédagogiques, de la mise en place de la réingénierie et pour faire un retour d'expérience sur la première année.

La volonté de rendre l'étudiant acteur est un point important de ces journées, la présentation des facteurs influençant la motivation montre que l'accompagnement et la valorisation d'un travail souhaité par l'étudiant est indispensable pour l'amener à devenir un professionnel réflexif. Le changement de posture de l'étudiant trouve des freins auprès de quelques formateurs mais aussi des étudiants qui doivent être beaucoup plus autonome dans leur organisation de travail.

La volonté de former par des outils pédagogiques numériques à des limites, l'interface numérique est devenue pour la nouvelle génération un sixième sens. Il ne permet pas d'apprendre mieux, il apprend différemment.

Les terrains de stages doivent s'adapter à la réforme, la formation des tuteurs à l'organisation des études, à l'approche par compétences et par le remplissage du portfolio est un indispensable pour l'ensemble des instituts de formation.

Retrouvez l'indexation du congrès sur [kinédoc](#) en allant sur « recherche avancée » puis « actes de congrès » puis choisir « JNFMK : JOURNEES NATIONALES DES FORMATEURS MK »

Ces journées se renouvèleront l'an prochain et se dérouleront à Lille.

Partenaire : L'agence EBP



Dans le cadre de notre volonté de développement partenarial en lien avec nos valeurs nous avons le plaisir de vous présenter notre nouveau partenaire.

Par son organisation [l'Agence EBP](#) vous propose différents intervenants sur des sujets variés tout au long de l'année. Leur dénominateur commun est la Science. Ces conférenciers sont sélectionnés sur leur production scientifique, leur expertise clinique et leurs qualités pédagogiques.

En parallèle, vous pouvez suivre gratuitement le [Journal Club](#) qui présente les papiers qui font le buzz dans notre profession, synthétise les derniers podcasts et traduit en français des blogs écrits par des kinésithérapeutes mettant en avant la pratique fondée sur les preuves.

Chaque année l'Agence EBP reverse une partie de ses bénéfices aux associations professionnelles partenaires dans l'objectif de financer congrès, recherche & vie associative.

Calendrier des évènements :

- 3 juin : [mobilisation](#) FO-CGT-SUD-UNSA
- 2-3-4 juin : [congrès SNMKR](#)
- 18-19 juin : [Assises de la profession](#) (FFMKR)
- 25 juin : [musique et rééducation](#) à Saint Maurice Sur Dargoire (69)
- 24 juin : AG du [CMK](#)
- 24-25 novembre : JNKS à Saint Maurice, [programme et inscription](#)

Veille législative et documentaire:

19 mai : [modification indiciare](#)

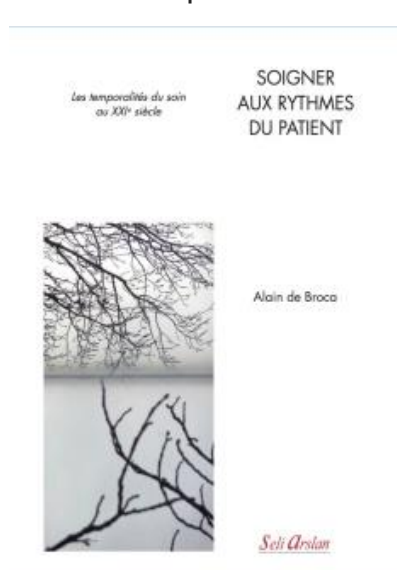
25 mai : [rapport](#) intermédiaire sur le financement des établissements de santé (Veran)

26 mai : [arrêté](#) concernant la dispense pour les sportifs de haut niveau

26 mai : [arrêté](#) concernant la dispense pour les sportifs de haut niveau

28 mai : [appel à candidature](#) CMK

[Questionnaire d'un étudiant](#) à l'EHESP : urgence hospitalière, quelle place pour le kinésithérapeute ?



Le CNKS vous propose la lecture de *Soigner aux rythmes du patient - Les temporalités du soin au XXI e siècle* – Alain de Broca, neuropédiatre au CHU d’Amiens.

Ce livre invite à réfléchir sur les difficultés d’ajustement entre les rythmes des annonces et des protocoles et les rythmes du patient. La première partie souligne comment chaque être vivant se structure autour des notions de temps et d’espace, et rappelle les différentes phases du développement, qui joueront ensuite sur le vécu de la maladie. L’auteur y montre aussi comment les nouvelles technologies bouleversent le rapport au temps, à l’espace et au vécu de la maladie. La deuxième partie propose de nombreuses situations cliniques et nous conduit ainsi au cœur de la pratique de soin entre le patient et le soignant censé l’écouter, l’accompagner et lui apporter son soutien. De nos jours, les

façons différentes dont le patient et le soignant ressentent les temporalités génèrent des tensions et complexifient les situations, les malades faisant des demandes qui semblent parfois contradictoires et peuvent rester sans réponses.

Ces demandes viennent surtout rappeler aux professionnels qu’il n’est ni éthique ni efficace de vouloir faire avancer les malades à des rythmes qui ne seraient pas les leurs. Cet ouvrage s’adresse à tous. L’ensemble des soignants y trouveront des repères pour soigner dans l’ici et maintenant chaque patient à ses rythmes. Les malades et leurs proches, qui ont guidé l’écriture de ce livre y trouveront des réflexions utiles pour mieux vivre leurs propres questions et angoisses quand la maladie surviendra.

Si vous souhaitez vous inscrire à la Newsletter merci de cliquer [ici](#)